

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2018**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 13 avril 2018 à 19 heures 30, à la salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain Lebouc, Matthieu Claeys, Natacha Beaufiles, Christophe Baudin, Christian Dermont, Laurent Thafournel, Jean-Marie Stravaux et Céline Cantrel.

Absents excusés : Thierry Beaudou, Catherine Benoits.

Absent non excusé : Anthony Carlès.

Pouvoir : - Thierry Beaudou donne pouvoir à Matthieu Claeys.  
- Catherine Benoits donne pouvoir à Laurent Thafournel.

Christophe Baudin est nommé secrétaire de séance.

Mr Durocher Gendarme à la Brigade de Doudeville est venu nous expliquer les interventions dans les communes et plus particulièrement à Amfreville-Les-Champs dans le but de faire de la prévention auprès des habitants de la commune.

### **Modification de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant les travaux à l'intérieur de l'église.

### **Approbation du Compte Rendu du 16 mars 2018.**

Adoption à l'unanimité du compte rendu du 16 mars 2018.

### **Rapport des commissions**

<b><u>Commission</u></b>	<b><u>Délégué</u></b>	<b><u>Remarques</u></b>
SMBV	Dermont C.	Vote du Compte Administratif 2017 et du Budget Primitif 2018.
Com-Com	Lebouc A.	Vote du Compte Administratif 2017, du Budget Primitif 2018 et des budgets annexes.
SIVOSSE de Doudeville	Lebouc A.	Une baisse de la fiscalité est attendue pour 2018.

**Arrêtés municipaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris les arrêtés municipaux suivants :

- Arrêté n°4/2018 Route de de la Fosse au Loup : travaux d'élagage
- Arrêté n°5/2018 Mise à jour de la Carte Communale portant sur la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures.
- Arrêté n°6/2018 : Route d'Yvetot et
- Arrêté n°7/2018 : Route de Berville Opérateur FREE travaux pour la pose d'une fibre optique.

**Délibérations****N°D2018-04-01****Fiscalité des Syndicats**

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour la fiscalisation de la contribution versée au :

- Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent-St-Valery et Veulettes (SMBV).

**N°D2018-04-02****Convention AACD**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour l'année 2018 sa participation au projet éducatif local et d'adhérer à l'Association pour l'Animation, la Coéducation et le Développement rural (AACD) et à cet effet de :

- Voter une subvention d'un montant de 282.10 € qui sera versée à la Mairie d'Yvecrique coordinatrice administrative des subventions laquelle reversera l'ensemble des subventions en un mandat en déduction de la somme de 206.00 € (cotisation d'un montant de 206.00 € subvention 2017 versée deux fois).
- Renouveler l'adhésion à l'AACD structure support du projet Educatif Local
- Signer la convention 2018 et d'autoriser son président à signer la convention avec M<sup>me</sup> La Préfète.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus.

**N°D2018-04-03****Subventions 2018**

Tiers	BP 2018
AACD	77,00 €
ASSOCIATION RUGBY CLUB YVETOT	15,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE BRETON DOUDEVILLE	30,00 €
CLUB ECHECS	15,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE RPIC YVECRIQUE	50,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE RPIC YVECRIQUE	60,00 €
ECOLE SAINTE MARIE SAINTE-MARIE	500,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00 €
FONDS D'AIDE AUX JEUNES	41,17 €

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT	136,04 €
STE PROTECTRICE DES ANIMAUX LE REFUGE	150,00 €
UNION SPORTIVE DOUDEVILLAISE	15,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 139,21€</b>

**N°D2018-04-04****Vote du Taux des 4 taxes**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les ressources fiscales à taux constants pour l'année 2018.

**Produit fiscal attendu à variation différenciée :**

<b>TAXE</b>	<b>Taux proposé</b>	<b>Produit attendu</b>
Taxe Habitation (TH)	9.97 %	10 827.00 €
Taxe Foncière bâti (TFB)	10.08 %	6 955.00 €
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	26.81 %	9 142.00 €
Contribution Foncière Entreprise (CFE)	0.00 %	0
<b>TOTAL</b>		<b>26 924.00 €</b>

**N°D2018-04-05****Fonds de Solidarité Logement**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention pour le Fonds de Solidarité Logement calculé sur la base de 0.76 € par habitant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de renouveler la convention pour un montant de 136.04 €.

**N°D2018-04-06****Fonds d'Aide aux Jeunes**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention pour le Fonds d'Aide aux Jeunes calculé sur la base de 0.23 € par habitant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de renouveler la convention pour un montant de 41.17€.

**N°D2018-04-07****Redevance France Télécom**

Vu l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques ;

Vu l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques,

Le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1 ;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2016, selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreaux contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : **38.80 €**,
- pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : **51.74 €**,
- pour les autres installations, par m<sup>2</sup> au sol : **25.88 €**.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de la présente décision, chacun en ce qui le concerne.

### **N°D2018-04-08**

#### **Redevance occupation du domaine public réseau gaz**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune d'Amfreville-Les-Champs par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

Monsieur le Maire donne connaissance du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz par les canalisations particulières.

Monsieur le Maire propose :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- que le montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois linéaire, arrêté à la période susvisée et à l'index d'ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution du gaz.

### **N°D2018-04-09**

#### **Frais de scolarité Mairie Autretot**

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre reçue de la Mairie d'Autretot concernant les frais de scolarité de deux enfants de la commune.

En effet la commune d'Autretot a omis de nous établir les titres pour la participation aux frais de scolarité concernant les 3 dernières années scolaires.

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

de régler en deux années ces frais de scolarité à savoir :

En 2018 la commune réglera 640.00 € pour les années 2014-2015 et 700.00 € pour les années 2015-2016 soit un montant de 1340.00 € (un élève)

En 2019 le montant de 1540.00 € pour l'année scolaire 2016-2017 (deux élèves) auquel sera ajoutée la participation 2017-2018.

**N°D2018-04-10****Frais de scolarité écoles de Doudeville**

Vu la délibération n° 27/2014 du 20 juin 2014 reprenant l'article L.212-8 du code de l'Education qui stipule les modalités de répartition des charges liées à la scolarisation des enfants dans la commune d'accueil à savoir que le montant des indemnités versées ou la participation par la commune de résidence est fixé en fonction :

- de ses ressources (potentiel fiscal par habitant) ;
- du nombre d'élèves scolarisés dans la commune d'accueil ;
- du coût moyen d'un élève calculé sur la base de l'ensemble des dépenses des écoles publiques de la commune d'accueil.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser la quote-part de la participation à la commune de Doudeville pour les frais de participations à la scolarité :

6474.93 € pour les années 2014-2015

5334.15 € pour les années 2015-2016

soit un montant de 11 809.08 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette décision et charge Monsieur le Maire de mandater cette dépense.

**N°D2018-04-11****Demande de subvention au titre de l'aide du Conseil Départemental**

En complément aux demandes de subvention déposées auprès du conseil départemental monsieur le maire propose de présenter un nouveau dossier pour l'aide à la restauration du patrimoine.

Travaux à l'intérieur de l'église à savoir :

<b>Travaux envisagés</b>	<b>Montant prévisionnel HT</b>
Renforcement des piliers du clocher	740.00€
Carrelage du chœur de l'église	3 143.75 €
Enduit bas des murs du chœur	2 250 €
<b>Montant global</b>	<b>6 133.75 €</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal :

- accepte que le dossier de demande de subvention soit déposé auprès du Conseil Départemental et que des crédits soient engagés et crédités à la section d'Investissement au Budget Primitif 2018 ;
- sollicite de la part du Conseil Départemental une subvention au taux le plus élevé dans le cadre de son action au bénéfice des communes pour les travaux envisagés ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N°D2018-04-12****Budget Primitif 2018**

Monsieur le maire présente la note de synthèse du budget primitif 2018, (jointe en annexe) après échange de vues, ce budget primitif est présenté au conseil municipal.

**FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET</b>	197 825.50 €	120 609.81 €
<b>002 RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT REPORTÉS</b>		77 215.69 €
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>197 825.50 €</b>	<b>197 825.50 €</b>

**INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET</b>	172 794.82 €	170 184.61 €
<b>RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE PPRÉCÉDENT</b>	20 579.42 €	

<b>001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION REPORTÉ</b>		23 189.63 €
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>193 374.24 €</b>	<b>193 374.24 €</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>391 199.74 €</b>	<b>391 199.74 €</b>
------------------------	---------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte et vote le budget 2018.



**VOIR NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE  
annexée au BUDGET PRIMITIF 2018  
de la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS  
VOTÉ LE 13 AVRIL 2018**

<b><i>Informations diverses</i></b>
-------------------------------------

**-DECI :** Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il va rencontrer le SIDESA le 24 avril 2018 pour la mise en œuvre de l'arrêté communal sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

**-Téléphonie mobile :** Monsieur le maire informe le conseil municipal que M. le député BATUT a négocié auprès de l'opérateur Orange une amélioration de la couverture mobile sur le territoire.

**-Regroupement Pédagogique Intercommunal Scolaire (RPIC) d'Yvecrique :** Tous les parents concernés étaient présents pour la visite des écoles et des équipements du RPIC organisée le samedi 31 mars.

**-Travaux mairie :** Monsieur le Maire rappelle les dates retenues pour les travaux de rénovation de la mairie : semaine 37 à 41 du 10 septembre au 14 octobre 2018.

**-Fête des mères :**

Vu le peu de participation à la fête des mères Monsieur le maire propose de ne pas reconduire cette manifestation.

La prochaine réunion du conseil est prévue le 22 juin 2018.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30 et ont signé le registre les membres présents.**

***Liste des Délibérations de la séance du Conseil Municipal  
du 13 avril 2018***

<b><i><u>N°D2018-04-01</u></i></b>	<b><i>Fiscalité des Syndicats</i></b>
<b><i><u>N°D2018-04-02</u></i></b>	<b><i>Convention AACD</i></b>
<b><i><u>N°D2018-04-03</u></i></b>	<b><i>Subventions 2018</i></b>
<b><i><u>N°D2018-04-04</u></i></b>	<b><i>Vote du taux des 4 Taxes</i></b>
<b><i><u>N°D2018-04-05</u></i></b>	<b><i>Fonds de Solidarité Logement</i></b>
<b><i><u>N°D2018-04-06</u></i></b>	<b><i>Fonds Aide aux jeunes</i></b>
<b><i><u>N°D2018-04-07</u></i></b>	<b><i>Redevance France Télécom</i></b>
<b><i><u>N°D2018-04-08</u></i></b>	<b><i>Redevance Gaz</i></b>
<b><i><u>N°D2018-04-09</u></i></b>	<b><i>Frais de scolarité Mairie d'Autretot</i></b>
<b><i><u>N°D2018-04-10</u></i></b>	<b><i>Frais de scolarité Ecoles de Doudeville</i></b>
<b><i><u>N°D2018-04-11</u></i></b>	<b><i>Demande de subvention au titre de l'aide du Conseil Départemental</i></b>
<b><i><u>N°D2018-04-12</u></i></b>	<b><i>Budget Primitif 2018</i></b>